

## En guise de préface

L'enfance est une période d'innocence, d'insouciance, de bonheur, une sorte d'âge d'or, où l'être n'est pas encore déchiré entre passé et futur. De la Fondation Rose et Blanc à mes responsabilités de Première Dame, j'ai toujours prôné qu'une enfance heureuse est très importante pour l'épanouissement de l'être et l'équilibre de la société. Et je pense que le vrai bonheur ne peut être trouvé que dans le travail où l'on s'engage entièrement dans l'intérêt des enfants et pour leur protection.



L'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, organe de l'Etat central chargé d'appliquer la politique publique de protection de l'enfant, s'engage dans cette voie et présente à la nation l'important ouvrage intitulé «La Protection de l'Enfant», avec, en sous-titre «Législation nationale et internationale» que j'ai l'immense plaisir de préfacier, pour marquer la semaine commémorative du Jour de l'Enfant du 4 au 10 juin 2012, en hommage aux enfants haïtiens vivant tant en Haïti qu'à l'étranger.

Ce souci de renseigner et de sensibiliser les hauts responsables de la protection de l'enfant, ceux qui ont la charge de définir les politiques publiques dans ce domaine, ainsi que les autorités policières et judiciaires, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales d'aide au développement, les organismes public impliquées dans la mise en œuvre du régime de protection des enfants, rejoint les trois piliers essentiels de la stratégie Aba Grangou organisée par mon Bureau, avec

l'appui de la Présidence de la République afin d'apporter les réponses appropriées à la vulnérabilité des familles.

Je me joins à l'équipe d'Aba Grangou pour saluer les efforts de la Directrice de l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, qui se concrétisent en multiples actions dont cette importante publication qui fera date et l'inspirera dans ses démarches pour le mieux-être de la jeune population haïtienne.



Puisse cet ouvrage faire le chemin que lui assigne la Directrice de l'IBESR au bénéfice des enfants haïtiens.

Port-au-Prince, le 9 mai 2012

**Madame Sophia Martelly,**

**Première Dame**

**Avertissement**

A l'occasion des manifestations commémoratives du Jour de l'Enfant 2012, en l'honneur des enfants haïtiens vivant tant en Haïti qu'à l'étranger, au cours de la semaine du 4 au 10 juin 2012, la célébration du Jour de l'Enfant, l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches éprouve la légitime satisfaction de proposer à la réflexion des concepteurs de politiques publiques, des responsables politiques, des juristes, des psychologues, des observateurs sociaux, et des chercheurs, sous le titre «La protection de l'enfant» et en sous-titre «Législation nationale et internationale», une compilation des textes légaux sur la protection de l'enfance, ainsi que les conventions internationales, les Résolutions et Recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptées pour assurer l'application intelligente des conventions internationales visant la



protection de l'enfance.

Monsieur H. Hamadi, dans son ouvrage ayant pour titre: «Le droit et les droits des enfants» constate que «l'enfant est une énigme pour le juriste en quête de certitude». C'est dans cette optique, que l'Institut du Bien-Etre Social a sollicité les bons offices de deux hommes de loi, Maîtres Jean Vandal et Andolphe E.D. Guillaume pour la réalisation de ce travail délicat de compilation de textes parfois plus que centenaires.

Si l'idée d'une telle publication n'est pas nouvelle, puisqu'elle prolonge les préoccupations de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince à travers l'ouvrage intitulé «Femme et Enfant» paru en l'année 2003 et suivi de l'ouvrage du magistrat Norah Jean-François, sous le titre «Législation haïtienne en vigueur sur les mineurs», elle puise toutefois son originalité dans le souci d'exhaustivité et dans la manière didactique de classer les textes compilés.

La première partie de cet ouvrage regroupe l'ensemble des textes de la législation nationale. Sous le titre «Organismes de protection des enfants», on retrouve les institutions chargées de la protection de l'enfance: l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR), le Tribunal pour Enfants (TPE), le Ministère public, La Police Nationale d'Haïti, en ses attributions sur le traitement de la délinquance juvénile, la Brigade de Protection des Mineurs instituée

au sein de l'institution policière. L'ouvrage présente, en second lieu, toute la législation nationale sur la protection de l'enfant, suivi d'un chapitre complémentaire qui regroupe les textes sur les centres d'accueil.

Dans la deuxième partie, l'ouvrage regroupe, tout d'abord, les Conventions internationales relatives à la protection de l'enfant (le Pacte de San Jose, la Déclaration des Droits de l'Enfant et la Convention relative aux Droits de l'Enfant, la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et concernant la participation des enfants aux conflits armés, le Pacte International relatif aux Droits civils et politiques, la Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels adoptée à Washington, le 29 octobre 1919, la Convention des Nations Unies sur l'âge minimum, la Convention concernant l'examen médical d'aptitude à l'emploi dans l'industrie des enfants et des adolescents, la Convention concernant l'examen médical d'aptitude à l'emploi aux travaux non industriels des enfants et des adolescents, la Convention concernant le travail de nuit des Enfants dans l'industrie révisée à San Francisco, le 17 juin 1948, l'Instrument d'amendement à l'Annexe de la convention sur les normes du travail (Territoires non métropolitains), 1947, Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie) (Révisée), 1948, la Convention Interaméricaine

sur le Trafic International des Mineurs, la Convention Interaméricaine sur le Trafic International des Mineurs, le Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale, Convention des Nations Unies contre la Criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées et le Protocole facultatif s'y rapportant, Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Le deuxième Chapitre de la Deuxième partie regroupe les Principes généraux, Recommandations et Résolutions en matière de protection de l'enfant, la «Déclaration concernant la promotion, parmi les jeunes, des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples», l'«Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs», la «Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international», la «Recommandation de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages», la «R41 Recommandation sur l'âge minimum (travaux non industriels), 1932», les «Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile», le Traité type relatif au transfert de la surveillance des délinquants bénéficiant d'un sursis à l'exécution de la peine ou d'une libération

conditionnelle», la «R190 Recommandation sur les pires formes de travail des enfants, 1999».

Tel qu'il est présenté et ordonnancé, l'ouvrage comporte une valeur pédagogique indiscutable. A ce titre, il devrait constituer un outil de référence aux mains de tous ceux qui s'intéressent à la protection de l'enfant. Non pas au plan de l'élaboration législative, mais plutôt et surtout au regard des dispositifs et des mesures indispensables à mettre en place pour assurer la pleine protection de l'enfant et le bon fonctionnement des institutions appelées à exercer une telle mission.

S'il est à souhaiter que l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique mette à la disposition du public des informations dignes de foi sur l'importance de la population des enfants par rapport à la population globale, il demeure admis que Haïti reste un pays de forte natalité. Cette réalité met en relief le devoir de l'IBESR et des institutions compétentes en la matière d'organiser, comme il convient, la protection des enfants, autrement dit de remplir un devoir sacré. La vigilance requise à cet effet doit être permanente durant cette période délicate, déterminante sous le rapport de l'apprentissage et de la construction de la personnalité.

L'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, en vertu de la loi de son institution, encadre les enfants. Mais, il ne remplace pas le milieu familial. Encadrer l'enfant est le corollaire du droit de

l'enfant d'être protégé contre tout acte dommageable. Ce droit s'ajoute à d'autres, qui ont notamment pour objet de veiller à ce que l'enfant reçoive tout ce dont il a besoin pour survivre, grandir et s'épanouir.

De la bonne réussite de l'éducation de l'enfant et de l'encadrement qu'il obtient dans sa famille, dépendent non seulement son avenir mais encore celui de toute la société. Comme on se plaît à le répéter, l'adulte de demain est un enfant vieilli. La marque personnelle se nourrit, s'affermi, mûrit, mais elle demeure la vie durant.

Malheureusement, dans le contexte de la conjoncture politique et difficultés économiques qui caractérisent le monde actuel à l'échelle de la planète, le droit de l'enfant à la protection est constamment hypothéqué par suite de la situation financière précaire de la plupart des parents qui choisissent la solution extrême de l'abandon de leurs enfants. De nos jours, plus de 50.000 enfants vivent dans des centres résidentiels. Haïti est le quatrième pays dans le domaine de l'adoption. Près de 2000 sont adoptés par an. Des milliers d'enfants vivent dans les rues ou sont en domesticité. Ils n'ont pas d'identité et ne peuvent jouir des privilèges et prérogatives réservés aux nationaux et aux citoyens. Même, faut-il encore souligner, ils sont souvent privés de l'affection et de la chaleur familiale. Ce groupe social au poids démographique incontestable devient encore plus vulnérable par suite des catastrophes naturelles, des épidémies, de la



capacité réduite des institutions de faire face à leurs obligations vis-à-vis des enfants à protéger. Il arrive fort souvent que des gens mal intentionnés exploitent la vulnérabilité des enfants, sans être inquiétés en raison d'un certain manque de vigilance de l'autorité publique compétente et de rigueur dans l'application des lois.

Les atteintes au droit de l'enfant à une protection constituent, en elles-mêmes, des violations flagrantes et inacceptables des droits de l'homme. Elles se dressent comme des obstacles majeurs au développement et à la survie de l'enfant, même à la collectivité toute entière. Il est prouvé que les enfants soumis à la violence, à l'exploitation, à la maltraitance et à l'abandon encourent des risques de taille: une espérance de vie écourtée; une médiocre santé physique et mentale; des difficultés scolaires pouvant aller jusqu'à l'abandon des études; l'étiollement des potentialités de la personne, la médiocrité des aptitudes parentales, une fois parvenus à l'âge adulte; l'errance, la délinquance et l'isolement destructeur.

L'action des organismes publics de protection est tout aussi nécessaire aujourd'hui qu'il y a quinze ans. La nouvelle Haïti ne sera guère possible si elle ne parvient pas, comme la loi le prescrit, à protéger chaque enfant contre l'exploitation, la violence, la maltraitance et l'abandon moral.

Les défis sont de taille. Ils doivent mobiliser l'attention des Pouvoirs publics. Des phénomènes de délinquance juvénile d'une

ampleur inattendue n'ont pas épargné les milieux scolaires après le séisme du 12 janvier 2010. Les mauvais traitements infligés aux enfants ont engendré une recrudescence de la criminalité juvénile. La prostitution des jeunes est sur les places publiques comme dans des cercles fermés. La criminalité embrasse également le trafic des enfants et la traite des enfants à l'intérieur et hors des frontières nationales. Les Pouvoirs publics ne peuvent rester indifférents à cette dépravation sans précédent. L'arrestation des enfants en délinquance ne saurait constituer une solution appropriée. Cette mesure peut ouvrir la voie à une dégradation accélérée. Il faut bien plus que cela. Au-delà d'une veille juridique constante et du renforcement de la législation par l'adoption de nouvelles lois et la ratification d'instruments internationaux, il faut susciter un mouvement collectif d'envergure, à travers une prise de conscience nationale. Il faut une vision globale des infrastructures et de l'encadrement indispensable pour enrayer le mal.

Au début du mois d'avril 2012, l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR) a réuni tous les acteurs intervenant dans la protection de l'enfant autour de la nécessité de repenser le système de protection accordée aux enfants et d'élaborer un plan stratégique de protection pour la période de 2012-2017, afin de parvenir à un équilibre entre la dialectique protection/droits de l'enfant en réduisant le décalage entre les mécanismes protecteurs et les vrais dangers guettant l'enfant dans la société d'aujourd'hui.

Dans cette nouvelle approche, les enfants haïtiens vivant en territoire haïtien ou à l'étranger, les futures forces vives de la nation, doivent intégrer convenablement le processus de développement de notre pays. Toute action en faveur du développement équilibré de nos enfants constitue une pierre dans l'édifice du développement économique et social.

Cette publication de l'IBESR s'inscrit à juste titre dans le cadre des efforts entrepris pour traduire les mots en actions et les inquiétudes en certitudes. Elle s'adresse à tous ceux qui ont pour tâche de veiller à l'application de la loi. Elle constitue, à n'en pas douter, pour les acteurs du système de protection de l'enfance, une incitation à mieux faire, en redoublant d'efforts et de vigilance pour que les enfants d'Haïti ici ou ailleurs soient efficacement protégés et préparés à faire face aux nouvelles contraintes du vingt-et-unième siècle.

Si la primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant est devenue, depuis la Déclaration des Droits de l'Enfant et la Convention des Droits de l'Enfant, une vérité universellement admise, il faut souhaiter que tous les textes applicables en cette matière soient connus de tous, disséminés, respectés et appliqués par tous.

**Port-au-Prince, le 9 mai 2012**

**Arielle Jeanty Villedrouin,**

**Directrice général**

## **Table des matières**

	<b>Page</b>
Dispositions constitutionnelles	III
Extrait de la Constitution du 29 mars 1987	III
Jour de l'enfant	VII
Loi du 20 mai 1960 instituant le Jour de l'enfant	

### **Organismes de protection**

#### **Un organisme d'avant-garde pour la protection de l'enfance**

##### **L'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches**

1°) Loi du 13 février 1958 formant les cadres et assurant la coordination des différents services du Département du Travail et du Bien-Etre Social, en ses dispositions sur l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches

1

2°) Loi du 19 août 1958 organisant l'Institut Haïtien du Bien-Etre Social et de Recherches

2

3°) Loi du 12 septembre 1961 dotant le pays d'un Code du Travail, en ses dispositions sur l'Institut Haïtien du Bien-Etre Social et de Recherches

8

4°) Extrait de la loi du 28 août 1967 réorganisant le département des Affaires Sociales 16

5°) Extrait du Décret du 4 novembre 1983 sur l'organisation du Ministère des Affaires Sociales 33

### **L'Institut du Bien-Etre Social et l'Administration centrale de l'Etat**

Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'Etat 47

### **Le Tribunal pour Enfants et la Cour d'Assises des mineurs**

1°) Loi du 7 septembre 1961 modifiant les articles 50, 51, et 52 faisant partie de la Loi no 3 du Code pénal relative aux personnes punissables, excusables ou responsables pour crimes ou pour délits 80

2°) Décret du 20 novembre 1961 instituant près le tribunal civil de Port-au-Prince, une section spéciale dénommée «Tribunal Pour Enfants» 91

### **Le Ministère public, protecteur né des enfants**

Extrait du Code de procédure civile 96

## **La Police Nationale d'Haïti en ses attributions sur le traitement de la délinquance juvénile**

Loi du 29 novembre 1994 portant création, organisation et fonctionnement de la Police Nationale d'Haïti 96

Directive du Directeur Général de la Police Nationale d'Haïti, créant une Brigade de Protection des Mineurs (BPM) 98

### **Lois sur la protection des enfants**

#### **Le traitement pénal des mineurs/es**

Loi du 7 septembre 1961 modifiant les articles 50, 51, et 52 faisant partie de la Loi no 3 du Code pénal relative aux personnes punissables, excusables ou responsables pour crimes ou pour délits 113

### **Fréquentation scolaire**

1°) Loi du 18 octobre 1901 sur l'instruction primaire obligatoire 114

2°) Décret du 8 décembre 1960 faisant obligation aux père et mère ou toute personne responsable d'un mineur de l'envoyer à l'école 119

### **La fréquentation des lieux publics**

Décret Loi du 20 mai 1940 interdisant l'entrée de certains lieux publics  
aux mineurs âgés de moins de 16 ans 121

### **Examen médical des élèves**

Loi du 26 mars 1943 sur le contrôle des conditions de santé dans les écoles  
ou facultés 123

### **Égalité des enfants naturels et des enfants légitimes**

Décret du 27 janvier 1959 consacrant l'égalité des enfants naturels  
et des enfants légitimes 124

### **De la Puissance paternelle à l'autorité parentale**

1°) Loi No. 8 bis sur la Puissance paternelle (Extrait du Code civil)  
124

2°) Décret du 8 octobre 1982 sur le nouveau statut de la femme mariée  
exerçant l'autorité parentale conjointement avec le père de l'enfant  
128

### **La tutelle**

*(Extrait du Code civil)*

Loi No. 9 sur la Minorité, la Tutelle et l'Emancipation 129

### **La curatelle**

Extrait du Code civil 140

### **Le certificat prénuptial**

Loi du 12 septembre 1961 relative au certificat prénuptial 142

### **La procédure d'adoption**

1°) Loi du 25 février 1966 sur l'adoption 144

**2°) Décret du 4 avril 1974 établissant la procédure  
d'adoption 148**

### **Pension alimentaire et garde d'enfant**

**Décret du 14 septembre 1983 réglementant la  
procédure de recouvrement de créances d'aliments et  
celle relative à la garde des enfants**

**154**



## Code pénal en ses dispositions protectrices de l'enfant

**Extrait** **156**

### **Interdiction des abus, violences, traitements inhumains**

1°) Loi du 10 septembre 2001 interdisant les châtiments corporels contre les enfants 163

2°) Loi relative à l'interdiction de toutes formes d'abus, de violences, de traitements inhumains contre les enfants 165

### **La protection des enfants par le Code du Travail du 24 février 1984**

Extrait du Code du Travail .....167

### **La gratuité des soins de santé en clinique prénatale**

#### **Et les urgences obstétricales**

Arrêté présidentiel du 26 juillet 2005 sur la gratuité des soins de santé en clinique prénatale et des urgences obstétricales 172

### **L'intégration des personnes handicapées**

Observation .....173

### **Les centres d'accueil**

#### **Maison Centrale**

Loi du 29 août 1909 portant réorganisation de la Maison Centrale  
177

#### **Maison de Rééducation**

Décret Loi du 7 juin 1938 créant et organisant un centre d'Apprentissage  
Professionnel dénommé «Maison de Rééducation»  
181

#### **Les maisons d'enfants et les actes de naissance des enfants recueillis**

Arrêté présidentiel du 22 décembre 1971 sur les maisons d'enfants  
182

#### **Acte de naissance des enfants admis dans les maisons d'enfants**

Décret du 3 septembre 1973 sur les actes de naissance des enfants admis  
dans les Maisons d'Enfants 190

#### **Instruments internationaux relatifs à la protection de l'enfance**

## **Pacte de San José de Costa Rica**

Loi du 18 août 1979 sanctionnant le Pacte de San José de Costa Rica

Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme 195

## **Déclaration des Droits de l'Enfant**

1°) Décret du 16 janvier 1979 sanctionnant la Déclaration des Droits de l'Enfant 222

## **Convention relative aux Droits de l'Enfant**

2°) Décret de l'Assemblée Nationale en date du 23 décembre 1995 sanctionnant la Convention relative aux droits de l'enfant 226

## **Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999**

Décret de l'Assemblée Nationale en date du 14 mai 2007 ratifiant la Convention sur les pires formes de travail des enfants 205

Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 251

**Vente d'enfants, Prostitution des enfants, Pornographie mettant en scène des enfants**

Décret de l'Assemblée nationale en date du 15 août 2002 ratifiant le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants 257

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants 257

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et concernant la participation des enfants aux conflits armés 268

**Pacte International relatif aux Droits civils et politiques**

Décret du 23 novembre 1990 sanctionnant le Pacte International relatif aux Droits civils et politiques 276

Pacte international des Droits civils et politiques 276

**Age minimum**

**Décret de l'Assemblée nationale en date du 13 juillet 1956 sanctionnant la Convention fixant l'âge minimum d'admission des enfants aux travaux industriels, adoptée à Washington, le 29 octobre 1919**

**276**

**Convention fixant l'âge minimum d'admission des  
enfants aux travaux industriels**

**277**

**Décret du Corps législatif en date du 14 mai 2007  
ratifiant la Convention des Nations Unies sur l'âge  
minimum**

**280**

**Convention sur l'âge minimum, 1973**

**281**

Examen médical d'aptitude à l'emploi dans l'industrie des  
Enfants et des Adolescents

**Décret de l'Assemblée nationale en date du 24 juillet  
1956 sanctionnant la Convention concernant l'examen  
médical d'aptitude à l'emploi dans l'industrie des  
enfants et des adolescents**

**290**

**Convention concernant l'examen médical d'aptitude à  
l'emploi dans l'industrie des enfants et des adolescents**

**290**

Examen médical d'aptitude à l'emploi aux travaux non  
industriels des Enfants et des Adolescents

**Décret de l'Assemblée nationale en date du 24 juillet  
1956 sanctionnant la Convention concernant l'examen  
médical d'aptitude à l'emploi aux travaux non  
industriels des enfants et des adolescents, adoptée à  
Montréal le 19 septembre 1946**

**298**

**Convention concernant l'examen médical d'aptitude à  
l'emploi aux travaux non industriels**  
298

Travail de nuit des enfants dans l'industrie

**Décret de l'Assemblée nationale en date du 13 juillet  
1956 sanctionnant la Convention concernant le travail  
de nuit des Enfants dans l'industrie**  
305

**Convention concernant le travail de nuit des Enfants  
dans l'industrie**  
305

**Instrument d'amendement à l'Annexe de la  
Convention sur les normes du travail (Territoires non  
métropolitains)** 312

**Convention sur le travail de nuit des Enfants  
(industrie)** 313

**Trafic international des mineurs**

Décret de l'Assemblée Nationale en date du 26 novembre 2003  
sanctionnant la Convention Interaméricaine sur le Trafic International des  
Mineurs 316

Convention Interaméricaine sur le Trafic International des Mineurs

316

## **Traite des enfants**

Décret de l'Assemblée Nationale en date du 12 janvier 2004 sanctionnant le Protocole Additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale 326

Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale 327

Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale 338

## **La protection des personnes handicapées**

Décret de l'Assemblée Nationale en date du 12 mars 2009 sanctionnant la Convention relative aux droits des personnes handicapées 378

Convention relative aux droits des personnes handicapées .....378

## **L'adoption internationale**

Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière  
d'adoption internationale .... 412

## **Principes généraux, Recommandations et Résolutions**

### **Promotion des idéaux de paix**

Déclaration concernant la promotion, parmi les jeunes, des idéaux de paix,  
de respect mutuel et de compréhension entre les peuples  
.....429

### **Justice pour mineurs**

**Ensemble de règles minima des Nations Unies  
concernant l'administration de la justice pour mineurs  
432**

**Principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-  
être des enfants**



Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international 462

**Consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages**

Recommandation de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages 468

**Recommandation sur l'âge minimum (travaux non industriels)**

Règles et méthodes 470

**Prévention de la délinquance juvénile**

Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile 474

**Transfert de la surveillance des délinquants**

**Traité type relatif au transfert de la surveillance des délinquants bénéficiant d'un sursis à l'exécution de la peine ou d'une libération conditionnelle**

**406**

Pires formes de travail des enfants, 1999

**R 190 Recommandation sur les pires formes de travail  
des enfants 1999**

**485**

Fin du présent volume